

Demande de compléments DREAL :

- La surface cadastrale du site est de 1,35 Ha, néanmoins, les 10 000m² correspondent à la surface clôturée du parc.
- La hauteur basse des panneaux est prévu à 1m10, et la hauteur maximale à 2m50.
- Concernant la demande de prédiagnostic écologique ;

La réalisation d'un tel prédiagnostic écologique ne constitue pas une obligation réglementaire dans le cadre d'un projet de cette nature et de cette puissance. Le projet relève d'une procédure d'examen au cas par cas, dont l'objet est précisément de déterminer la nécessité ou non d'une évaluation environnementale approfondie.

Par ailleurs, le site d'implantation se situe en zone urbaine, dans un environnement déjà anthropisé, caractérisé par une artificialisation des sols. Il ne présente pas, à notre connaissance, d'enjeux écologiques particuliers : absence de zonages environnementaux réglementaires ou d'inventaire (ZNIEFF I et II, Natura 2000), absence d'habitats naturels remarquables, et absence de continuités écologiques identifiées à l'échelle locale.

De plus, par la nature même du projet, consistant en l'installation de structures photovoltaïques au sol sans imperméabilisation significative, le projet limite fortement les incidences potentielles sur les milieux naturels, la faune et la flore.

Afin de limiter l'impact sur la faune et la flore, nous avons décidé de mettre en place la phase travaux entre les mois d'octobre et mars, pour limiter l'impact faune et flore au maximum. Par ailleurs, le site devrait être entretenu en éco pâturage.

Enfin, de par la zone d'implantation du parc, en zone urbaine, le tissu étant dense, et des constructions bloquant naturellement la vue à faible distance, il n'apparaît pas utile de mettre en place de haies paysagères.